

Synthèse des événements relatifs à la DISPARITION D'ANNE-CECILE PINEL (notre fille)

Le 4 juillet 2014, notre fille Anne-Cécile et une amie partent de Lyon pour un périple en Europe de l'Est, d'abord en Allemagne, puis Hongrie, Autriche et Croatie, premier arrêt pour un festival de musique électro « momento demento » d'une semaine du 15 au 21 juillet à Slunj. Le périple devait se poursuivre en passant par l'Italie, arrêt à la maison, puis Espagne et Portugal pour un nouveau festival au Portugal et retour en France prévu fin août. Elle nous a joint par téléphone depuis Berlin puis par SMS jusqu'à son arrivée en Croatie où le réseau ne permettait plus de communication téléphonique ou de SMS.

Anne-Cécile, née le 17 juillet 1991, est partie de son camion le 21 juillet 2014 vers 9 h 00 du matin sans donner de précision sur son départ. Elle avait passé la nuit au festival de musique électro « momento demento » de Slunj et avait pris des substances (aux dires de l'amie qui l'accompagnait au festival). Cette amie a déclaré la disparition d'Anne-Cécile mardi 22 juillet 2014 au soir ou mercredi 23 juillet 2014 au matin à la police de Slunj ou Karlovac. C'est la police de Karlovac qui suit l'affaire qui a été qualifiée de « disparition inquiétante » en Croatie.

Le 23 juillet 2014, en France, la gendarmerie d'Albertville saisie du dossier a qualifié l'affaire de « disparition inquiétante » ; le vendredi 25 juillet 2014, toujours en France, le dossier est confié à la section de recherche de Lyon et est qualifiée de « arrestation, enlèvement, séquestration ou détention arbitraire ».

A partir du 23 juillet, en Croatie, d'après les éléments que nous avons de l'ambassade française, il semblerait que la police croate ait fait procéder à des recherches à l'aide de chiens, des recherches subaquatiques, des recherches par hélicoptère, sans résultat.

Des témoins, militaires, ont déclaré à la police croate avoir aperçu Anne-Cécile « déambuler comme un zombi » en bordure de route à 1,5 kilomètre de son fourgon.

Le 31 juillet, d'après la police croate, ses effets personnels (téléphone portable, sacoche avec petit koala en peluche, bouteille d'eau, ainsi que des mégots) ont été retrouvés par la police dans une maison en ruine à 300 mètres du lieu où Anne-Cécile a été vue par les témoins. Son téléphone portable et les mégots ont été analysés par les services croates ; nous ne connaissons pas les résultats de ces analyses.

L'hypothèse a été émise qu'Anne-Cécile aurait pu se diriger vers la forêt qui est un ancien champ de mines anti-personnel. Toujours selon l'ambassade de France, il semblerait que des drones ont été envoyés en prospection et que des recherches dans des zones sécurisées auraient été effectuées, sans résultat à notre connaissance.

Nous nous sommes portés partie civile en France pour accéder aux pièces du dossier et avons pris un avocat français.

Il semblerait que, depuis peu, le juge français ait pris quelques dispositions pour faire avancer le dossier.

De notre côté, nous nous sommes rendus en Croatie du 11 au 14 août, très bien accueillis par l'ambassade, puis nous avons été reçus par la Police Croate en charge du dossier. Pendant une demie

heure, échange de questions / réponses par l'intermédiaire de notre interprète (indemnisée en intégralité par nos soins), avec très peu de réponses concrètes. Puis pendant 2 heures audition des parents toujours avec notre interprète. Et enfin transfert sur les lieux des faits décrits ci-dessus.

Depuis, les seuls échanges que nous ayons eus avec la Croatie, ont été de notre fait, à savoir deux appels téléphoniques à l'Attaché de Sécurité à l'Ambassade.

Nous avons contacté Monsieur Hervé GAYMARD, député de la Savoie, qui est intervenu au moins une fois auprès du Ministre des Affaires Etrangères (MAE), Monsieur Laurent FABIUS.

Nous avons été convoqués par Monsieur le Juge d'Instruction le 13/11/2014, à la suite de cela nous avons engagé une campagne d'envois de courriers à Monsieur le Président de la République, Monsieur le 1^{er} Ministre et Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.

Nous avons reçu une réponse de Monsieur le 1^{er} Ministre et avons été reçus le 4/12/2014, par Monsieur Didier LEBRET au Service de crise du MAE.

Aujourd'hui nous en sommes là, c'est-à-dire aucune nouvelle de notre fille, aucune nouvelle de ce qui se passe en Croatie, une impossibilité de faire évoluer l'affaire en Croatie tant que l'affaire, qualifiée « disparition inquiétante » (5 mois après des recherches infructueuses), reste aux mains de la police locale, et non transmise à la Police Criminelle.

Un mouvement s'est créé spontanément sur Face book, par des amis d'Anne-Cécile et rejoint par sa famille. <https://www.facebook.com/groups/1479711125600715/?pnref=lhc>

Madame PINEL Ghislaine et Monsieur PINEL Michel

Fait à Saint Paul sur Isère le 17/12/2014